

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2022

DELIBERATION N°CP08/07/2022/4/ 28 DOSSIER N°5216	COMMISSION N° 4	CP - VIE COLLÉGIENNE, ÉTUDIANTE ET SPORTS
--	----------------------------------	---

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Renée NICOUX
Eric BODEAU à Mary-Line COINDAT
Delphine CHARTRAIN à Bertrand LABAR
Laurent DAULNY à Valéry MARTIN
Hélène FAIVRE à Marie-Thérèse VIALLE
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Armelle MARTIN à Jean-Luc LEGER
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

RAPPORT : Mise aux normes des installations sportives

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Stratégies Territoriales/PST SPORTS
LOISIRS DE NATURE ET TOURISME

Rapporteur : Mme Marie-Christine BUNLON



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
Vu la délibération N° 03/5/19 de l'Assemblée Départementale en date du 13 octobre 2003,
Vu la délibération N° 05/1/17 de l'Assemblée Départementale en date du 19 mai 2017, modifiant le règlement intérieur,
Vu la délibération N° 05/4/21 de la Commission Permanente du 13 mai 2022,
VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP08/07/2022/4/28 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Décide d'accorder au titre de la mise aux normes des installations sportives, les subventions suivantes :

BÉNÉFICIAIRE	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT H.T. DES TRAVAUX	MONTANT MAXIMUM DE LA SUBVENTION
Commune d'Ahun	Aménagement d'un décapark et d'une rampe de skate dans l'ancien camping municipal	80 977,78 €	5 000 € (plafond)
Commune de Mainsat	Rénovation et aménagement du complexe sportif municipal	64 537,58 €	5 000 € (plafond)
Commune de Saint Maurice-la-Souterraine	Aménagement d'un terrain multisports à proximité de l'école	68 311,70 €	5 000 € (plafond)
TOTAL			15 000 €

- Autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer toute pièce utile à l'exécution de cette décision ;

- Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental chapitre 913.2 article 2041428.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET